

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 6 JUIN 2024

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2024-24 – Bilan et modifications des APCP en cours

Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (APCP) sont destinées à faciliter la gestion pluriannuelle des investissements.

Les AP constituent les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limite de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation ou caducité. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des AP.

La mise en place et le suivi annuel des APCP nécessitent une délibération du Comité Syndical distincte de celle du Budget qui vient déterminer le montant de l'enveloppe globale de la dépense et un échéancier pour les crédits de paiements avec une répartition dans le temps.

Considérant que chaque année, au moment de la présentation du Compte Administratif en instance, une obligation est faite de réaliser un bilan des APCP en cours et d'effectuer si besoin les modifications nécessaires du fait des changements apportés aux différents programmes.

Considérant qu'il est proposé de constater la réalisation 2023 et d'apporter les modifications qui s'imposent, soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement, soit au niveau du montant de l'AP s'il y a lieu.

Le tableau suivant permet de retracer la création des APCP en cours, leurs éventuelles modifications et les ajustements nécessaires en 2024 au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisation futures.

Construction du centre de tri à Bessières									
Autorisation de programme			Crédits de paiement						
N° Délibération	Montant de l'AP	Durée	CP 2023	CP 2024	CP 2025				
D2022-93	57 000 000,00 €	3 ans	7 680 000 €	48 600 000 €	720 000 €				
D2024-24	57 000 000,00 €	3 ans	7 570 595 €	38 600 000 €	10 829 405 €				

Rénovation de l'UVE de Toulouse									
Autorisation de programme			Crédits de paiement						
N° Délibération	Montant de l'AP	Durée	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025			
D2022-29	41 455 000,00 €	3 ans	8 235 000 €	26 152 000 €	7 068 000 €	-			
D2022-66	41 455 000,00 €	3 ans	2 196 128 €	21 328 340 €	17 930 532 €	-			
D2023-76	41 455 000,00 €	3 ans	1 105 000 €	10 000 000 €	30 350 000 €	-			
D2024-24	41 455 000,00 €	4 ans	1 104 531 €	8 023 926 €	26 000 000 €	6 326 543 €			

Agrandissement de la déchèterie de Fronton									
Autorisation de programme			Crédits de paiement						
N° Délibération	Montant de l'AP	Durée	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
D2019-09	361 095,00 €	2 ans	58 595 €	302 500 €					
D2020-47	649 044,00 €	3 ans	6 095 €	7 583 €	635 366 €				
D2021-71	655 019,00 €	5 ans	6 095 €	7 583 €	11 099 €	378 145 €	252 097 €		
D2023-75	850 000,00 €	7 ans	6 095 €	7 583 €	11 099 €	8 927 €	13 856 €	700 000 €	102 440 €
D2024-24	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Agrandissement de la déchèterie de Cornebarrieu									
Autorisation de programme			Crédits de paiement						
N° Délibération	Montant de l'AP	Durée	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
D2019-09	456 445,00 €	2 ans	72 500 €	383 945 €					
D2020-47	583 305,00 €	3 ans	1 667 €	30 952 €	550 686 €				
D2021-71	583 305,00 €	5 ans	1 667 €	30 952 €	13 505 €	322 309 €	214 872 €		
D2023-75	750 000,00 €	7 ans	1 667 €	30 952 €	13 505 €	280 €	0 €	350 000 €	353 596 €
D2024-24	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-24-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de Decoset ;

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan dressé des ACP en cours et les modifications apportées et présentées ci-avant,
- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget Supplémentaire de 2024 les crédits de paiement pluriannuels correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2024.

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	10	9	19
Votants	10	9	19
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	20	18	38
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	18	38

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-24-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-24-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024